

1. CONTEXTE

Le Parc naturel est traversé par de nombreux axes routiers et ferroviaires importants. Les infrastructures d'éclairage ou de transport d'électricité qui les accompagnent marquent les paysages de manière parfois négative. Si ces réseaux de transports ne devraient pas être amenés, à moyen terme, à fortement évoluer ou à se développer, ils représentent déjà, dans les paysages du territoire, souvent un effet barrière, une césure difficile à atténuer.

2. ENJEU PAYSAGER

Une gestion réfléchie et cohérente, liée au respect de l'environnement, de ces infrastructures est la clé pour atténuer l'impact négatif parfois (voire souvent) ressenti.

3. PRINCIPES

Pour les autoroutes et les voiries régionales : mise en place effective de la Directive relative à la gestion des bermes autoroutières et des bords de route.



Pour les voies ferroviaires : entretenir les abords et talus de manière écologique, en éradiquant de manière durable les essences invasives.

Pour les lignes basse et moyenne tension : autant que possible, envisager l'enterrement des lignes, en amont des projets et l'intégration des équipements annexes dans leur contexte. Les lignes haute tension ne doivent plus être autorisées sur le territoire.

L'éclairage public : mettre en œuvre, de manière réfléchie et respectueuse des sites longés ou traversés (natura 2000, zones sensibles, ...), le Plan lumière 4.0 sur les autoroutes et les aires de repos.



La trame noire* : il s'agit d'une étude qu'il est nécessaire d'aborder dans le respect de la mise en valeur des patrimoines et la préservation des milieux naturels et de leur biodiversité.

Les aménagements de stations d'épuration : ces aménagements doivent être accompagnés d'une étude alliant, en fond de vallée, paysage et diversité des milieux.



4. RECOMMANDATIONS

Pour les axes routiers : Une gestion écologique en bords de routes améliore leur perception. De même la préservation ou la plantation d'arbres le long des voiries est paysagèrement très qualitatif. Ces plantations doivent être pensées en fonction d'un paysage vu plus largement.

Pour les lignes basse et moyenne tension : adapter les couleurs des pylônes pour qu'ils se fondent dans le paysage et planter judicieusement une végétation qui pourra atténuer leur présence (vues lointaines)

Pour l'éclairage public : Par site à étudier, prendre en considération l'impact de l'éclairage des projets urbanistiques, le long des routes peu fréquentées, notamment. Il s'agit de conduire une réflexion sur la qualité du matériel utilisé, tant du point de vue du design que de l'intensité lumineuse nécessaire.

5. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

/

6. OUTILS ET REFERENCES

/

7. LEGISLATION

Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales, 19 avril 2019.

*Voir glossaire.